



## COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### SAS éMA

108 Rue de la Galera  
UM2

34090 MONTPELLIER

SIREN : 799844055

#### Bureau de Montpellier - Pérols

100 avenue Alfred Sauvy  
CS 80050  
34473 PEROLS CEDEX

 04 99 52 88 40

 [sofira@rsmfrance.fr](mailto:sofira@rsmfrance.fr)

 [www.rsm.global.fr](http://www.rsm.global.fr)

#### Bureau de Nîmes

445 Chemin du Mas de Boudan  
ARTEPARC – ZAC Georges Besse 2  
30000 NIMES

04 66 28 22 00 

[nimes@rsmfrance.fr](mailto:nimes@rsmfrance.fr) 

[www.rsm.global.fr](http://www.rsm.global.fr) 

# Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Attestation de présentation des comptes	1
COMPTES ANNUELS	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Détail de l'Actif	5
Détail du Passif	7
Compte de Résultat	8
Détail du Compte de Résultat	10
Soldes Intermédiaires de Gestion	13
Détail des Soldes Intermédiaires	14
LIASSE FISCALE	17
2059A - Détail des immobilisations cédées	37
ANNEXES FISCALES	44
Produits à recevoir (avec détail)	45
Produits à recevoir (détail)	46
Charges à payer (avec détail)	47
Charges à payer (détail)	48
Charges constatées d'avance (avec détail)	49
Charges constatées d'avance (détail)	50
Produits constatés d'avance (avec détail)	51
Produits constatés d'avance (détail)	52
Charges à répartir	53
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 1	54
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 2	55
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 3	56
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 4	57
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 5	58
2069RCI - Réductions et crédits d'impôt	59

## Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS éMA** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>1 028 721</b> euros
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>70 160</b> euros
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>-96 044</b> euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

# COMPTES ANNUELS



## Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé ( I )				
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	811 224	125 379	685 845	488 164
	Concessions brevets droits similaires	49 212	12 716	36 495	39 674
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	316 545	224 319	92 226	68 072
	Autres immobilisations corporelles	15 133	10 139	4 994	2 446
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	300		300	300	
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 192 414</b>	<b>372 554</b>	<b>819 860</b>	<b>598 656</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	16 123		16 123	21 981
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	720		720	
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	34 698		34 698	43 034
	Autres créances	136 226		136 226	151 274
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	2 320		2 320	25 320	
<b>DISPONIBILITES</b>	16 183		16 183	15 191	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 591		2 591	1 458
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>208 862</b>		<b>208 862</b>	<b>258 257</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
Primes de remboursement des obligations ( V )					
Ecarts de conversion actif ( VI )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>1 401 275</b>	<b>372 554</b>	<b>1 028 721</b>	<b>856 913</b>
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			300	300
	(3) dont créances à plus d'un an				

## Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	308 122	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	140 087	148 774
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	(96 044)	(8 688)
Subventions d'investissement	100 510	46 103	
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>462 675</b>	<b>296 190</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	397 241	251 662
	Emprunts et dettes financières divers (3)	21 618	162 234
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 003	83 438
	Dettes fiscales et sociales	44 184	38 390
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	Produits constatés d'avance (1)		25 000
	<b>Total des dettes</b>	<b>566 047</b>	<b>560 723</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 028 721</b>	<b>856 913</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(96 043,77)	(8 687,68)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	193 841	560 723
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

## Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	<b>819 860</b>	<b>79,7</b>	<b>598 656</b>	<b>69,8</b>	<b>221 204</b>	<b>36,9</b>
<b>Frais de développement</b>	<b>685 845</b>	<b>66,6</b>	<b>488 164</b>	<b>56,9</b>	<b>197 681</b>	<b>40,4</b>
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOP.	811 224	78,8	570 540	66,5	240 684	42,1
AMORT FRAIS DE RECHERCHE	(125 379)	12,1	(82 376)	-9,6	(43 003)	52,2
<b>Concessions brevets et droits similaires</b>	<b>36 495</b>	<b>3,55</b>	<b>39 674</b>	<b>4,63</b>	<b>(3 178)</b>	<b>-8,01</b>
CONCESSIONS ET DRTS SIMILAIRES	49 212	4,78	49 212	5,74		
AMRT DES IMMOS CONCESSIONS ETC	(12 716)	-1,2	(9 538)	-1,1	(3 178)	33,3
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	<b>92 226</b>	<b>8,97</b>	<b>68 072</b>	<b>7,94</b>	<b>24 153</b>	<b>35,4</b>
INSTALL. TECHN. MAT.	14 569	1,42	23 635	2,76	(9 066)	38,3
MATÉRIEL INDUSTRIEL	301 976	29,3	247 123	28,8	54 853	22,2
AMORT/INSTALL. TECHNIQUES	(4 740)	-0,4	(13 407)	-1,5	8 667	64,6
AMORT. MATÉRIEL INDUSTRIEL	(219 579)	21,3	(189 279)	22,0	(30 301)	16,0
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>4 994</b>	<b>0,49</b>	<b>2 446</b>	<b>0,29</b>	<b>2 548</b>	<b>04,1</b>
INSTAL. GÉNÉR. AGENC. AMGTS	2 325	0,23			2 325	
MATÉRIEL DE BUREAU & INFOR.	11 348	1,10	10 669	1,25	679	6,36
MOBILIER	1 460	0,14			1 460	
AMORT AGENCTS DIVERS	(57)	-0,0			(57)	
AMORT MAT DE BUREAU	(9 883)	-0,9	(8 224)	-0,9	(1 659)	20,1
AMORTIS.DU MOBILIER	(200)	-0,0			(200)	
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>300</b>	<b>0,03</b>	<b>300</b>	<b>0,04</b>		
DÉPÔTS & CAUTIONS VERSÉS	300	0,03	300	0,04		
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	<b>208 862</b>	<b>20,3</b>	<b>258 257</b>	<b>30,1</b>	<b>(49 396)</b>	<b>19,1</b>
<b>Matières premières, approvisionnements</b>	<b>16 123</b>	<b>1,57</b>	<b>21 981</b>	<b>2,57</b>	<b>(5 858)</b>	<b>26,6</b>
STOCK DE MATIÈRES PREMIÈRES	16 123	1,57	21 981	2,57	(5 858)	26,6
<b>Avances &amp; acomptes versés sur commandes</b>	<b>720</b>	<b>0,07</b>			<b>720</b>	
FRS AVANCES & ACOMPTES/COMM.	720	0,07			720	
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>34 698</b>	<b>3,37</b>	<b>43 034</b>	<b>5,02</b>	<b>(8 336)</b>	<b>19,3</b>
Collectif clients débiteurs	34 698	3,37	43 034	5,02	(8 336)	19,3
<b>Autres créances</b>	<b>136 226</b>	<b>13,2</b>	<b>151 274</b>	<b>17,6</b>	<b>(15 048)</b>	<b>-9,95</b>
Collectif fournisseurs débiteurs	597	0,06	25		572	N/S
AVANCES SUR SALAIRE	335	0,03			335	
ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	108 418	10,5	136 165	15,8	(27 747)	20,3
T.V.A.SUR IMMOB.DÉDUCT.	7 051	0,69	8 051	0,94	(1 000)	12,4
TVA DED B/S - 20%	5 827	0,57	581	0,07	5 245	02,6
CRÉDIT DE T.V.A. À REPORTER	448	0,04	823	0,10	(375)	45,5
TVA À RÉGULARISER	12 154	1,18			12 154	
TVA DEMANDE DE REMBOURSEMENT			4 000	0,47	(4 000)	00,0
T.V.A./FACT. NON PARVENUES	1 396	0,14	1 628	0,19	(232)	14,2
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>2 320</b>	<b>0,23</b>	<b>25 320</b>	<b>2,95</b>	<b>(23 000)</b>	<b>90,8</b>
ACTIONS ET PARTS SOCIALES	2 320	0,23	25 320	2,95	(23 000)	90,8
<b>Disponibilités</b>	<b>16 183</b>	<b>1,57</b>	<b>15 191</b>	<b>1,77</b>	<b>992</b>	<b>6,53</b>
CAISSE ÉPARGNE	3 732	0,36	9 675	1,13	(5 943)	61,4
COMPTE EXCÉDENT			4 388	0,51	(4 388)	00,0
BANQUE COMPTE EXCEDENT 2			1 128	0,13	(1 128)	00,0
CAISSE D'ÉPARGNE 2	12 451	1,21			12 451	

## Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
<b>Charges constatées d'avance</b>	2 591	0,25	1 458	0,17	1 133	77,7
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 591	0,25	1 458	0,17	1 133	77,7
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>	1 028 721	0,0	856 913	0,0	171 808	20,0

## Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	462 675	44,9	296 190	34,5	166 485	56,2
<b>Capital Social ou individuel</b>	308 122	29,9	100 000	11,6	208 122	08,1
CAPITAL	308 122	29,9	100 000	11,6	208 122	08,1
<b>Réserve légale</b>	10 000	0,97	10 000	1,17		
RÉSERVES LÉGALES	10 000	0,97	10 000	1,17		
<b>Autres réserves</b>	140 087	13,6	148 774	17,3	(8 688)	-5,84
AUTRES RÉSERVES	140 087	13,6	148 774	17,3	(8 688)	-5,84
<b>Résultat de l'exercice</b>	(96 044)	-9,3	(8 688)	-1,0	(87 356)	N/S
<b>Subventions d'investissement</b>	100 510	9,77	46 103	5,38	54 407	18,0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	115 337	11,2	49 396	5,76	65 941	33,4
SUBVENTIONS INSCRITES AU RÉSUL	(14 827)	-1,4	(3 293)	-0,3	(11 534)	50,2
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>						
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	566 047	55,0	560 723	65,4	5 323	0,95
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	397 241	38,6	251 662	29,3	145 579	57,8
EMPRUNT 15K - N°5565406			432	0,05	(432)	00,0
EMPRUNT 34K - N°5624908	3 019	0,29	11 970	1,40	(8 951)	74,7
EMPRUNT 40K - N°5719673	15 806	1,54	23 875	2,79	(8 068)	33,7
EMPRUNT 9.9K - N°045949G	416	0,04	5 386	0,63	(4 970)	92,2
PGE 150K	150 000	14,5	150 000	17,5		
EMPRUNT pge 60K - N°135030G	60 000	5,83	60 000	7,00		
AVANCE BPI DVT ELECTRO	168 000	16,3			168 000	
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	21 618	2,10	162 234	18,9	(140 616)	86,6
CCA BEATRICE SALA	21 290	2,07	138 900	16,2	(117 610)	84,6
CCA CUMINAL	29		2 156	0,25	(2 127)	98,6
CCA ALDERAMIN (TOP TECH)	207	0,02	14 123	1,65	(13 916)	98,5
CCA CCA MICHELETTI	92	0,01	7 055	0,82	(6 963)	98,7
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	103 003	10,0	83 438	9,74	19 565	23,4
Collectif fournisseurs créditeurs	89 346	8,69	55 931	6,53	33 415	59,7
FOURNIS. FACT. NON PARVENUES	13 657	1,33	27 507	3,21	(13 850)	50,3
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	44 184	4,30	38 390	4,48	5 795	15,0
DETTES PROV/CONGÉS PAYÉS	14 725	1,43	10 352	1,21	4 373	42,2
COTIS. SÉCURITÉ SOCIALE	7 434	0,72	5 590	0,65	1 844	32,9
COTIS. RETRAITE KLESIA	1 895	0,18	1 631	0,19	264	16,1
COTIS. PRÉVOYANCE GENERALI	3 856	0,37	2 804	0,33	1 052	37,5
CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À	5 386	0,52	3 289	0,38	2 097	63,7
ETAT - IMPÔTS ET TAXES RECOUVR	525	0,05	470	0,05	54	11,5
TVA COLLECTÉE 20.00 %	5 783	0,56	7 172	0,84	(1 389)	19,3
TVA À RÉGULARISER			2 811	0,33	(2 811)	00,0
ETAT CHARGES À PAYER	4 303	0,42	2 922	0,34	1 381	47,2
CHARGES A PAYER TA + FCP	277	0,03	1 347	0,16	(1 070)	79,4
<b>Produits constatés d'avance</b>			25 000	2,92	(25 000)	00,0
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			25 000	2,92	(25 000)	00,0
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>	1 028 721	0,0	856 913	0,0	171 808	20,0

# Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

				31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				35 000
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	70 160		70 160	65 862
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>70 160</b>		<b>70 160</b>	<b>100 862</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée			240 684	195 193
	Subventions d'exploitation			2 500	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
Autres produits			189	12	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>313 533</b>	<b>296 067</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				35 000
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			22 204	16 054
	Variation de stock			5 858	(1 213)
	Autres achats et charges externes			103 983	66 271
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 190	2 394
	Salaires et traitements			214 761	158 603
	Charges sociales du personnel			81 381	63 307
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			80 376	101 343
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			52	205	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>511 806</b>	<b>441 964</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(198 272)</b>	<b>(145 897)</b>

# Compte de Résultat <sup>2/2</sup>

		31/12/2022	31/12/2021
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(198 272)	(145 897)
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	357	318
<b>Total des produits financiers</b>		<b>357</b>	<b>318</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 106	2 567
<b>Total des charges financières</b>		<b>5 106</b>	<b>2 567</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(4 749)</b>	<b>(2 248)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(203 021)</b>	<b>(148 146)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	11 534	3 293
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>11 534</b>	<b>3 293</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 956	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>7 956</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>3 578</b>	<b>3 293</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(103 399)	(136 165)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>325 424</b>	<b>299 678</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>421 468</b>	<b>308 366</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(96 044)</b>	<b>(8 688)</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

# Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	313 533	6,8	296 067	3,5	17 466	5,90
<b>Ventes de marchandises</b>			35 000	34,7	(35 000)	00,0
<b>Ventes de marchandises FRANCE</b>			35 000	34,7	(35 000)	00,0
Vente matériels			35 000	34,7	(35 000)	00,0
<b>Production vendue Biens</b>						
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	70 160	0,0	65 862	65,3	4 298	6,53
<b>Production vendue Services FRANCE</b>	70 160	0,0	65 862	65,3	4 298	6,53
PREST. R&D AVEC TVA	45 160	64,3	10 862	10,7	34 298	15,7
PREST. R&D AGRÉMENT CIR	25 000	35,6	55 000	54,5	(30 000)	54,5
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	70 160	0,0	100 862	0,0	(30 702)	30,4
<b>Production immobilisée</b>	240 684	3,0	195 193	3,5	45 491	23,3
PRODUCTION IMMOBILISÉE	240 684	3,0	195 193	3,5	45 491	23,3
<b>Subventions d'exploitation</b>	2 500	3,56			2 500	
SUBVENTION D'EXPLOITATION	2 500	3,56			2 500	
<b>Autres produits d'exploitation</b>	189	0,27	12	0,01	177	N/S
PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	189	0,27	12	0,01	177	N/S
<b>Total des charges d'exploitation</b>	511 806	9,4	441 964	8,1	69 841	15,8
<b>Achats de marchandises</b>			35 000	34,7	(35 000)	00,0
Achat de matériels			35 000	34,7	(35 000)	00,0
<b>Achats de matières premières et autres appro.</b>	22 204	31,6	16 054	15,9	6 150	38,3
ACHATS PRODUITS	22 204	31,6	16 054	15,9	6 150	38,3
<b>Variation de stocks approvisionnements</b>	5 858	8,35	(1 213)	-1,2	7 071	82,7
VAR. DE STOCK DE MAT. PREMIÈRE	5 858	8,35	(1 213)	-1,2	7 071	82,7
<b>Autres achats et charges externes</b>	103 983	8,2	66 271	65,7	37 712	56,9
ACHATS PRESTATIONS			650	0,64	(650)	00,0
FOURNITURE CARBURANT	236	0,34	162	0,16	74	45,3
FOURN. D'ENTR. PETIT ÉQUIP.	9 779	13,9	8 898	8,82	881	9,90
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 202	1,71	419	0,41	784	87,3
LOCATIONS IMMOBILIÈRES	25 701	36,6	12 458	12,3	13 243	06,3
LOCATIONS MOBILIÈRES	884	1,26	949	0,94	(66)	-6,90
LOCATION IMPRIMANTE	703	1,00			703	
MAINTENANCE	6 076	8,66	1 576	1,56	4 500	85,5
ASSURANCE RCP	5 146	7,33	4 951	4,91	194	3,92
ASSURANCES MULTIRISQUES BUREAU	4 658	6,64	3 086	3,06	1 571	50,9
FRAIS DE CONGRÈS formations	600	0,86	200	0,20	400	00,0
HONORAIRES COMPTABLES	7 960	11,3	7 032	6,97	928	13,2
HONORAIRES JURIDIQUES	4 138	5,90	3 240	3,21	898	27,7
AUTRES HONORAIRES	13 191	18,8	16 977	16,8	(3 786)	22,3
FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	6	0,01	83	0,08	(78)	93,2
FRAIS ACTES MAINT. BREVETS	3 435	4,90			3 435	
TRANSPORTS DE BIENS	396	0,56	78	0,08	317	05,8
DÉPLACEMENTS DIRECTION	3 983	5,68	866	0,86	3 117	59,9

# Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
RÉCEPTIONS	2 358	3,36	290	0,29	2 069	14,2
FRAIS POSTAUX	939	1,34	1 193	1,18	(254)	21,2
FRAIS TELEPHONES INTERNET	3 175	4,53	526	0,52	2 649	03,8
FRAIS BANCAIRES	1 170	1,67	695	0,69	475	68,2
AUTRES FRAIS FINANCIERS	7 200	10,2			7 200	
COTISATIONS	1 048	1,49	1 942	1,93	(894)	46,0
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>3 190</b>	<b>4,55</b>	<b>2 394</b>	<b>2,37</b>	<b>796</b>	<b>33,2</b>
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 431	2,04	1 036	1,03	395	38,1
PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A	1 303	1,86	914	0,91	389	42,5
CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENT.	457	0,65	445	0,44	12	2,70
<b>Salaires et traitements</b>	<b>214 761</b>	<b>6,1</b>	<b>158 603</b>	<b>7,2</b>	<b>56 158</b>	<b>35,4</b>
SALAIRES APPOINTEMENTS COMM.	210 388	9,8	152 277	0,9	58 111	38,1
CONGÉS PAYÉS	4 373	6,23	5 213	5,17	(840)	16,1
PRIMES & GRATIFICATIONS			1 113	1,10	(1 113)	00,0
<b>Charges sociales du personnel</b>	<b>81 381</b>	<b>5,9</b>	<b>63 307</b>	<b>62,7</b>	<b>18 074</b>	<b>28,5</b>
COTISATIONS URSSAF	53 579	76,3	41 021	40,6	12 558	30,6
COTISATIONS PRÉVOYANCE	5 695	8,12	4 168	4,13	1 527	36,6
COTISATIONS RETRAITES	14 054	20,0	11 059	10,9	2 995	27,0
CS SUR PROV CP	2 097	2,99	2 291	2,27	(194)	-8,46
MÉDECINE DU TRAVAIL	550	0,78	551	0,55	(1)	-0,20
TICKET RESTAURANT	5 406	7,71	4 217	4,18	1 189	28,2
<b>Dotation aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>80 376</b>	<b>4,5</b>	<b>101 343</b>	<b>0,4</b>	<b>(20 967)</b>	<b>20,6</b>
DOT/IMMOB. INCORPORELLES	46 181	65,8	28 211	27,9	17 970	63,7
DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	34 194	48,7	73 131	72,5	(38 937)	53,2
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>52</b>	<b>0,07</b>	<b>205</b>	<b>0,20</b>	<b>(153)</b>	<b>74,7</b>
CHARGES DIV. GESTION COURANTE	52	0,07	205	0,20	(153)	74,7
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(198 272)</b>	<b>82,6</b>	<b>(145 897)</b>	<b>44,6</b>	<b>(52 375)</b>	<b>35,9</b>
<b>Total des produits financiers</b>	<b>357</b>	<b>0,51</b>	<b>318</b>	<b>0,32</b>	<b>39</b>	<b>12,1</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>357</b>	<b>0,51</b>	<b>318</b>	<b>0,32</b>	<b>39</b>	<b>12,1</b>
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	357	0,51	318	0,32	39	12,1
<b>Total des charges financières</b>	<b>5 106</b>	<b>7,28</b>	<b>2 567</b>	<b>2,54</b>	<b>2 539</b>	<b>98,9</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>5 106</b>	<b>7,28</b>	<b>2 567</b>	<b>2,54</b>	<b>2 539</b>	<b>98,9</b>
INTÉRÊTS SUR EMPRUNT	2 547	3,63	847	0,84	1 700	00,5
INTÉRÊTS DES CCA	2 559	3,65	1 719	1,70	839	48,8
<b>Résultat financier</b>	<b>(4 749)</b>	<b>-6,7</b>	<b>(2 248)</b>	<b>-2,2</b>	<b>(2 500)</b>	<b>11,2</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(203 021)</b>	<b>89,3</b>	<b>(148 146)</b>	<b>46,8</b>	<b>(54 875)</b>	<b>37,0</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>11 534</b>	<b>16,4</b>	<b>3 293</b>	<b>3,26</b>	<b>8 241</b>	<b>50,2</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>	<b>11 534</b>	<b>16,4</b>	<b>3 293</b>	<b>3,26</b>	<b>8 241</b>	<b>50,2</b>
QP SUB INVESTISSEMENT	11 534	16,4	3 293	3,26	8 241	50,2
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>7 956</b>	<b>11,3</b>			<b>7 956</b>	

## Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
<b>Charges exceptionnelles sur opération en capital</b>						
VNC IMMOBILIS. CORPORELLES	7 956	11,3			7 956	
	7 956	11,3			7 956	
<b>Résultat exceptionnel</b>	3 578	5,10	3 293	3,26	285	8,66
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	(103 399)	47,3	(136 165)	35,0	32 766	24,0
CIR	(103 399)	47,3	(136 165)	35,0	32 766	24,0
<b>Résultat de l'exercice</b>	(96 044)	36,8	(8 688)	-8,6	(87 356)	N/S

# Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Ecarts	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	70 160	100,0	100 862	100,0	(30 702)	-30,4
Ventes de marchandises			35 000	34,70	(35 000)	100,0
- Achats de marchandises			35 000	100,0	(35 000)	100,0
- Variation stocks de marchandises						
<b>MARGE COMMERCIALE (a)</b>						
Production vendue	70 160	100,0	65 862	65,30	4 298	6,53
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée	240 684	343,0	195 193	193,5	45 491	23,31
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	310 844	443,0	261 055	258,8	49 789	19,07
- Achats stockés approvisionnement	22 204	7,14	16 054	6,15	6 150	38,31
- Variation des stocks et approvisionnement	5 858	1,88	(1 213)	-0,46	7 071	582,7
- Achats de sous-traitance directe			650	0,25	(650)	100,0
<b>MARGE BRUTE PRODUCTION (b)</b>	282 782	90,97	245 564	94,07	37 218	15,16
<b>MARGES (Commerciale + Production )</b>	282 782	403,0	245 564	243,4	37 218	15,16
- Achats non stockés (c)	11 217	15,99	9 479	9,40	1 739	18,34
- Autres charges externes (c)	92 766	132,2	56 142	55,66	36 623	65,23
<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS</b>	132 045	188,2	81 112	80,42	50 933	62,79
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)</b>	178 799	254,8	179 943	178,4	(1 144)	-0,64
+ Subventions d'exploitation	2 500	3,56			2 500	
- Impôts, taxes sur rémunérations	2 733	3,90	1 949	1,93	784	40,22
- Autres impôts et taxes	457	0,65	445	0,44	12	2,70
- Salaires et traitements	214 761	306,1	158 603	157,2	56 158	35,41
- Charges sociales	81 381	115,9	63 307	62,77	18 074	28,55
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	(118 034)	168,2	(44 362)	-43,9	(73 672)	166,0
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	189	0,27	12	0,01	177	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	80 376	114,5	101 343	100,4	(20 967)	-20,6
- Autres charges de gestion courante	52	0,07	205	0,20	(153)	-74,7
<b>RÉSULTAT EXPLOITATION</b>	(198 272)	282,6	(145 897)	144,6	(52 375)	-35,9
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	357	0,51	318	0,32	39	12,13
- Charges financières	5 106	7,28	2 567	2,54	2 539	98,91
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	(203 021)	289,3	(148 146)	146,8	(54 875)	-37,0
Produits exceptionnels	11 534	16,44	3 293	3,26	8 241	250,2
- Charges exceptionnelles	7 956	11,34			7 956	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	3 578	5,10	3 293	3,26	285	8,66
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(103 399)	147,3	(136 165)	135,0	32 766	24,06
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	(96 044)	136,8	(8 688)	-8,61	(87 356)	N/S

## Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	70 160	0,0	100 862	0,0	(30 702)	30,4
<b>Ventes de marchandises</b>			35 000	34,7	(35 000)	00,0
Vente matériels			35 000	34,7	(35 000)	00,0
<b>Achats de marchandises</b>			35 000	0,0	(35 000)	00,0
Achat de matériels			35 000	0,0	(35 000)	00,0
<b>Marge commerciale</b>						
<b>Production vendue Services</b>	70 160	0,0	65 862	65,3	4 298	6,53
PREST. R&D AVEC TVA	45 160	64,3	10 862	10,7	34 298	15,7
PREST. R&D AGRÉMENT CIR	25 000	35,6	55 000	54,5	(30 000)	54,5
<b>Production immobilisée</b>	240 684	3,0	195 193	3,5	45 491	23,3
PRODUCTION IMMOBILISÉE	240 684	3,0	195 193	3,5	45 491	23,3
<b>Production de l'exercice</b>	310 844	3,0	261 055	8,8	49 789	19,0
<b>Achats stockés approvisionnement</b>	22 204	31,6	16 054	15,9	6 150	38,3
ACHATS PRODUITS	22 204	31,6	16 054	15,9	6 150	38,3
<b>Variation de stocks approvisionnements</b>	5 858	8,35	(1 213)	-1,2	7 071	82,7
VAR. DE STOCK DE MAT. PREMIÈRE	5 858	8,35	(1 213)	-1,2	7 071	82,7
<b>Achats de sous-traitance</b>			650	0,64	(650)	00,0
ACHATS PRESTATIONS			650	0,64	(650)	00,0
<b>Marge brute de production</b>	282 782	3,0	245 564	3,4	37 218	15,1
<b>Production de l'exercice + Marge commerciale</b>	310 844	3,0	261 055	8,8	49 789	19,0
<b>Achats non stockés matières et fournitures</b>	11 217	15,9	9 479	9,40	1 739	18,3
FOURNITURE CARBURANT	236	0,34	162	0,16	74	45,3
FOURN. D'ENTR. PETIT ÉQUIP.	9 779	13,9	8 898	8,82	881	9,90
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 202	1,71	419	0,41	784	87,3
<b>Autres charges externes</b>	92 766	2,2	56 142	55,6	36 623	65,2
LOCATIONS IMMOBILIÈRES	25 701	36,6	12 458	12,3	13 243	06,3
LOCATIONS MOBILIÈRES	884	1,26	949	0,94	(66)	-6,90
LOCATION IMPRIMANTE	703	1,00			703	
MAINTENANCE	6 076	8,66	1 576	1,56	4 500	85,5
ASSURANCE RCP	5 146	7,33	4 951	4,91	194	3,92
ASSURANCES MULTIRISQUES BUREAU	4 658	6,64	3 086	3,06	1 571	50,9
FRAIS DE CONGRÈS formations	600	0,86	200	0,20	400	00,0
HONORAIRES COMPTABLES	7 960	11,3	7 032	6,97	928	13,2
HONORAIRES JURIDIQUES	4 138	5,90	3 240	3,21	898	27,7
AUTRES HONORAIRES	13 191	18,8	16 977	16,8	(3 786)	22,3
FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	6	0,01	83	0,08	(78)	93,2
FRAIS ACTES MAINT. BREVETS	3 435	4,90			3 435	
TRANSPORTS DE BIENS	396	0,56	78	0,08	317	05,8
DÉPLACEMENTS DIRECTION	3 983	5,68	866	0,86	3 117	59,9
RÉCEPTIONS	2 358	3,36	290	0,29	2 069	14,2
FRAIS POSTAUX	939	1,34	1 193	1,18	(254)	21,2
FRAIS TELEPHONES INTERNET	3 175	4,53	526	0,52	2 649	03,8
FRAIS BANCAIRES	1 170	1,67	695	0,69	475	68,2
AUTRES FRAIS FINANCIERS	7 200	10,2			7 200	

## Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
COTISATIONS	1 048	1,49	1 942	1,93	(894)	46,0
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>178 799</b>	<b>4,8</b>	<b>179 943</b>	<b>8,4</b>	<b>(1 144)</b>	<b>-0,64</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>2 500</b>	<b>3,56</b>			<b>2 500</b>	
SUBVENTION D'EXPLOITATION	2 500	3,56			2 500	
<b>Impôts, taxes &amp; versements assimilés sur rémunérations</b>	<b>2 733</b>	<b>3,90</b>	<b>1 949</b>	<b>1,93</b>	<b>784</b>	<b>40,2</b>
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 431	2,04	1 036	1,03	395	38,1
PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A	1 303	1,86	914	0,91	389	42,5
<b>Impôts, taxes &amp; versements assimilés autres</b>	<b>457</b>	<b>0,65</b>	<b>445</b>	<b>0,44</b>	<b>12</b>	<b>2,70</b>
CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENT.	457	0,65	445	0,44	12	2,70
<b>Salaires et traitements</b>	<b>214 761</b>	<b>6,1</b>	<b>158 603</b>	<b>7,2</b>	<b>56 158</b>	<b>35,4</b>
SALAIRES APPOINTEMENTS COMM.	210 388	9,8	152 277	0,9	58 111	38,1
CONGÉS PAYÉS	4 373	6,23	5 213	5,17	(840)	16,1
PRIMES & GRATIFICATIONS			1 113	1,10	(1 113)	00,0
<b>Charges sociales</b>	<b>81 381</b>	<b>5,9</b>	<b>63 307</b>	<b>62,7</b>	<b>18 074</b>	<b>28,5</b>
COTISATIONS URSSAF	53 579	76,3	41 021	40,6	12 558	30,6
COTISATIONS PRÉVOYANCE	5 695	8,12	4 168	4,13	1 527	36,6
COTISATIONS RETRAITES	14 054	20,0	11 059	10,9	2 995	27,0
CS SUR PROV CP	2 097	2,99	2 291	2,27	(194)	-8,46
MÉDECINE DU TRAVAIL	550	0,78	551	0,55	(1)	-0,20
TICKET RESTAURANT	5 406	7,71	4 217	4,18	1 189	28,2
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>(118 034)</b>	<b>68,2</b>	<b>(44 362)</b>	<b>43,9</b>	<b>(73 672)</b>	<b>66,0</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>189</b>	<b>0,27</b>	<b>12</b>	<b>0,01</b>	<b>177</b>	<b>N/S</b>
PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	189	0,27	12	0,01	177	N/S
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>80 376</b>	<b>4,5</b>	<b>101 343</b>	<b>0,4</b>	<b>(20 967)</b>	<b>20,6</b>
DOT/IMMOB. INCORPORELLES	46 181	65,8	28 211	27,9	17 970	63,7
DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	34 194	48,7	73 131	72,5	(38 937)	53,2
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>52</b>	<b>0,07</b>	<b>205</b>	<b>0,20</b>	<b>(153)</b>	<b>74,7</b>
CHARGES DIV. GESTION COURANTE	52	0,07	205	0,20	(153)	74,7
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(198 272)</b>	<b>82,6</b>	<b>(145 897)</b>	<b>44,6</b>	<b>(52 375)</b>	<b>35,9</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>357</b>	<b>0,51</b>	<b>318</b>	<b>0,32</b>	<b>39</b>	<b>12,1</b>
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	357	0,51	318	0,32	39	12,1
<b>Charges financières</b>	<b>5 106</b>	<b>7,28</b>	<b>2 567</b>	<b>2,54</b>	<b>2 539</b>	<b>98,9</b>
INTÉRÊTS SUR EMPRUNT	2 547	3,63	847	0,84	1 700	00,5
INTÉRÊTS DES CCA	2 559	3,65	1 719	1,70	839	48,8
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(203 021)</b>	<b>89,3</b>	<b>(148 146)</b>	<b>46,8</b>	<b>(54 875)</b>	<b>37,0</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>11 534</b>	<b>16,4</b>	<b>3 293</b>	<b>3,26</b>	<b>8 241</b>	<b>50,2</b>
QP SUB INVESTISSEMENT	11 534	16,4	3 293	3,26	8 241	50,2
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>7 956</b>	<b>11,3</b>			<b>7 956</b>	
VNC IMMOBILIS. CORPORELLES	7 956	11,3			7 956	

## Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
<b>Résultat exceptionnel</b>	3 578	5,10	3 293	3,26	285	8,66
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	(103 399)	47,3	(136 165)	35,0	32 766	24,0
CIR	(103 399)	47,3	(136 165)	35,0	32 766	24,0
<b>Résultat de l'exercice</b>	(96 044)	36,8	(8 688)	-8,6	(87 356)	N/S

# LIASSE FISCALE





Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration: S.I.E. de MONTPELLIER II, 156 rue Alfred Nobel, CS 99501, 34266 MONTPELLIER CEDEX 2

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**

SAS éMA  
108 Rue de la Galera

Identification du destinataire: UM2, 34090 MONTPELLIER

651 Insp. IFU	354907 N° dossier	79984405500019 N° Siret
------------------	----------------------	----------------------------

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées (souligner l'activité principale): activités spécialisées diverse

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: [ ]

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET: [ ]

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

**1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	199 443
-----------------------------------	---	------------------------------------	--	--	---------

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%: [ ]

**2 Plus-values**

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Plus-values exonérées art.238 quindecies	
--	--	--	--	--	--

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches** (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art.44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [ ]	Plus-values exonérées relevant du taux à 15% [ ]	

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement [ ]

**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 [ ]

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % [ ]

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % [ ]

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée: [ ]

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe: [ ]

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé: ComptabiliteExpert

ECF  Désignation du prestataire: [ ]

OGA/OMGA  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone :  
- Professionnel de l'expertise comptable : RSM MEDITERRANEE, 100 AVENUE ALFRED SAUVY, 34470 PEROLS, 0499528840

- Conseil : [ ]

- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément [ ]

A MONTPELLIER, le 21032023, Signature et qualité du déclarant: SALA BEATRICE, DIRIGEANTE

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, un droit de suppression des données et un droit d'opposition.

Désignation de l'entreprise **SAS éMA**  
et date de clôture de l'exercice **31122022**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

**I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus  (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

**J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :  - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits			
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
CUMINAL Marie-Pierre 25 Allée des Mésanges 34160 SAINT DREZERY FRANCE	4 155	2022					
MICHELETTI Andrea 241 rue du Jardin des Omevades Résidence Adagios 34080 MONTPELLIER FRANCE	12 054	2022					
SALA BÉATRICE 142 mail des hauts de saint ge 34980 ST GELY DU FESC FRANCE	246 400	2022					
SALA CHRISTOPHE residence grand air bat 3 34000 MONTPELLIER FRANCE	3 000	2022					
CHEAH SENG KIAN 1910 avenue de toulouse 34070 MONTPELLIER FRANCE	1 000	2022					
BOUCHNEB MAROUA 96 impasse louis fourestier 34090 MONTPELLIER FRANCE	1 000	2022					
DARTIS ALEXANDRE 8 lotissement de fontvaliere 30140 MASSILLARGUES ATTUECH FRANCE	2 000	2022					
YADAV PANKAJ 1 rue paul verlaine appt 18 34090 MONTPELLIER FRANCE	1 000	2022					
RODRIGUES GONCALVES ESTEVES AN 43 rue de valene appt 22 34980 ST GELY DU FESC FRANCE	1 000	2022					
TAKENOUTI HISASI 5 rue au lievre 91340 OLLAINVILLE FRANCE	1 000	2022					
MICLOT Henri 280 Rue Rousseau Vaudran 77190 DAMMARIE LES LYS FRANCE		2022					
TOP TECH 78 Rue Hippolyte Marinoni 77000 VAUX LE PENIL FRANCE	29 513	2022					

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS éMA**  
et Date de clôture de l'exercice **31122022**

**K DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater )	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : <b>SAS éMA</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>108 Rue de la Galera</b>		<b>34090 MONTPELLIER</b>						
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * <b>7 9 9 8 4 4 0 5 5 0 0 0 1 9</b>								
		Exercice N, clos le, <b>31122022</b>						
		N-1 <b>31122021</b>						
		Brut <b>1</b>						
		Amortissements, provisions <b>2</b>						
		Net <b>3</b>						
		Net <b>4</b>						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	811 224	CQ	125 379	685 845	488 164
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	49 212	AG	12 716	36 495	39 674
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	316 545	AS	224 319	92 226	68 072
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	15 133	AU	10 139	4 994	2 446
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	300	BI		300	300
	<b>TOTAL (II)</b>		BJ	<b>1 192 414</b>	BK	<b>372 554</b>	<b>819 860</b>	<b>598 656</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	16 123	BM		16 123	21 981
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	720	BW		720	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	34 698	BY		34 698	43 034
		Autres créances (3)	BZ	136 226	CA		136 226	151 274
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	2 320	CE		2 320
Disponibilités	CF		16 183	CG		16 183	15 191	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 591	CI		2 591	1 458	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	<b>208 862</b>	CK		<b>208 862</b>	<b>258 257</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	<b>1 401 275</b>	IA	<b>372 554</b>	<b>1 028 721</b>	<b>856 913</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	300	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

Désignation de l'entreprise <b>SAS éMA</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....308.122..... )	DA	308 122	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	140 087	148 774
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>(96 044)</b>	<b>(8 688)</b>
	Subventions d'investissement	DJ	100 510	46 103
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TO TAL (I)</b>	DL	<b>462 675</b>	<b>296 190</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TO TAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TO TAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	397 241	251 662
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	21 618	162 234
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	103 003	83 438
	Dettes fiscales et sociales	DY	44 184	38 390
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
<b>Compte régul.</b>	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		25 000
	<b>TO TAL (IV)</b>	EC	<b>566 047</b>	<b>560 723</b>
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TO TAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>1 028 721</b>	<b>856 913</b>
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	193 841	560 723	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SAS éMA		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	35 000		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	70 160	FH	FI	70 160	65 862
		FJ	70 160	FK	FL	70 160	100 862
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN	240 684	195 193	
	Subventions d'exploitation			FO	2 500		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ	189	12	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	<b>313 533</b>	<b>296 067</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	35 000		
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	22 204	16 054	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	5 858	(1 213)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	103 983	66 271	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	3 190	2 394	
	Salaires et traitements *			FY	214 761	158 603	
	Charges sociales (10)			FZ	81 381	63 307	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	80 376	101 343
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	52	205	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	<b>511 806</b>	<b>441 964</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	<b>(198 272)</b>	<b>(145 897)</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	<b>(III)</b>		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	<b>(IV)</b>		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	357	318	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>			GP	<b>357</b>	<b>318</b>	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	5 106	2 567	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	<b>5 106</b>	<b>2 567</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	<b>(4 749)</b>	<b>(2 248)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	<b>(203 021)</b>	<b>(148 146)</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SAS éMA</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	11 534 3 293
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>11 534 3 293</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 956
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>7 956</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>3 578 3 293</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>		HJ	
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>		HK	(103 399) (136 165)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>325 424 299 678</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>421 468 308 366</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>(96 044) (8 688)</b>
<b>RENVois</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <b>A5</b>	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b> dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b> dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
QP REPRISE SUBV		11 534	
vnc	7 956		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2053 - Détail des produits et charges exceptionnelles au 31/12/2022

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
<b>Totalisation</b>		

## 2053 - Détail des produits et charges sur ex. anté au 31/12/2022

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
<b>Totalisation</b>		

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise <b>SAS éMA</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		TOTAL I				1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ	570 540		D8			D9	240 684	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	49 212		KE			KF		
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ			KK			KL		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM			KN			KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Com-posants	M2	KP			KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Com-posants	M3	KS	270 758		KT			KU	64 388	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV			KW			KX	2 325	
		Matériel de transport *			KY			KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	10 669		LC			LD	2 139	
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ		
	Avances et acomptes				LK			LL			LM		
	<b>TOTAL III</b>				LN	<b>281 427</b>		LO			LP	<b>68 852</b>	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T	
		Autres participations				8U			8V			8W	
Autres titres immobilisés				1P			1R			1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	300		1U			1V			
<b>TOTAL IV</b>				LQ	<b>300</b>		LR			LS			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	<b>901 479</b>		ØH			ØJ	<b>309 536</b>		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4					
		1		2									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN	CØ		811 224		DØ			D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO	LV		49 212		LW			1X		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX				LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA				MB			MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD				ME			MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG				MH			MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		18 601		MK	316 545		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM				MN	2 325		MO		
		Matériel de transport	IV	MP				MQ			MR		
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS				MT	12 808		MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV				MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ				NA			NB		
Avances et acomptes		NC	ND				NE			NF			
<b>TOTAL III</b>		IY	NG		<b>18 601</b>		NH	<b>331 678</b>		NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU				M7			ØW		
	Autres participations		IØ	ØX				ØY			ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1	2B				2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E				2F	300		2G		
	<b>TOTAL IV</b>		I3	NJ		<b>300</b>		NK	<b>300</b>		2H		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		I4	ØK		<b>18 601</b>		ØL	<b>1 192 414</b>		ØM			

Désignation de l'entreprise : <b>SAS éMA</b>							Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	82 376	EL	43 003	EM		EN	125 379
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 538	PF	3 178	PG		PH	12 716
<b>TOTAL I</b>		RK	<b>91 914</b>	RM	<b>46 181</b>	RN		RO	<b>138 095</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	202 686	QA	32 279	QB	10 645	QC	224 319
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	57	QF		QG	57
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 224	QM	1 859	QN		QO	10 083
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	<b>210 909</b>	QV	<b>34 194</b>	QW	<b>10 645</b>	QX	<b>234 459</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	<b>302 823</b>	ØP	<b>80 376</b>	ØQ	<b>10 645</b>	ØR	<b>372 554</b>
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7		T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		W9	
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM				NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP	SR			

Désignation de l'entreprise : <b>SAS éMA</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : <b>SAS éMA</b>				Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	300	UV	300	UW	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	34 698		34 698		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY	335		335		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	108 418		108 418	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	26 876		26 876	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	597		597		
	Charges constatées d'avance		VS	2 591		2 591		
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>173 816</b>	VU	<b>173 816</b>	VV	
<b>RENOVOIS</b>	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF						
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	397 241	25 035	372 206		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	103 003		103 003			
Personnel et comptes rattachés		8C	14 725		14 725			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 572		18 572			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 783		5 783		
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 104		5 104		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	21 618		21 618			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>566 047</b>	VZ	<b>193 841</b>	<b>372 206</b>		
<b>RENOVOIS</b>	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	168 471	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	21 618
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	22 892	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : <b>SAS éMA</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122022</b>				
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7					
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
						<b>TOTAL I</b>						
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs											
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
	Régime des sociétés mères et des filiales * ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )											
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .											
	Majoration d'amortissement *											
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB	
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II )						XI						
déficit ( II moins I )										199 443		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN		<b>0</b>		<b>199 443</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2058A - Déductions diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
CIR	103 399
<b>Totalisation</b>	<b>103 399</b>

## 2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
Intérêts compte courant	
<b>Totalisation</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SAS éMA</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	320 951
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	320 951
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	199 443
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	520 394
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	20 111
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS éMA</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves		ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(8 688)			Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE	8 688		Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF			Report à nouveau	ZG							
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	<b>TOTAL II</b>					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7		YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT					650				
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8	27 288	XQ	27 288				13 407				
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	28 730				27 332				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV									
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES		ST	47 966				24 882				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	<b>103 983</b>				<b>66 271</b>				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	457				445				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	2 733				1 949				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	<b>3 190</b>				<b>2 394</b>				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	16 204								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	36 434								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *			ØB	214 761								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	2,21	%				%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0					ZR			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <b>SAS éMA</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	CfÉtat 2059A-Détail...	18 601			10 645	7 956
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	19%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6		(7 956)	(7 956)			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(7 956)				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

## 2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2022

Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
Installation LA	11/04/2016	2 305		1 323		982		(982)	(982)				
Installation ele	13/04/2016	6 032		3 455		2 577		(2 577)	(2 577)				
Installation LA	06/04/2016	9 268		5 321		3 947		(3 947)	(3 947)				
Raccordement Pa	28/06/2016	711		397		314		(314)	(314)				
Aménagement lab	23/11/2016	285		149		136		(136)	(136)				
<b>Totalisation</b>		<b>18 601</b>		<b>10 645</b>		<b>7 956</b>		<b>(7 956)</b>	<b>(7 956)</b>				



Désignation de l'entreprise : **SAS éMA** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❺ - ❻
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SAS éMA</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS éMA</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012022</b>		et clos le : <b>31122022</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		70 160
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>70 160</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		189
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		240 684
Subventions d'exploitation reçues	OF		2 500
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>243 373</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		33 422
Variation négative des stocks	OQ		5 858
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		65 478
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		52
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>104 809</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>208 724</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			SA
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		10
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|2|** N° SIRET **7|9|9|8|4|4|0|5|5|0|0|0|1|9|**  
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS éMA**  
 ADRESSE ( voie ) **108 Rue de la Galera**  
 CODE POSTAL **34090** VILLE **MONTPELLIER**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<b>2</b>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<b>35 513</b>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<b>10</b>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<b>272 609</b>

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) **MME** Nom patronymique **SALA** Prénom(s) **BÉATRICE**  
 Nom marital [ ] % de détention **79,97** Nb de parts ou actions **246 400**  
 Naissance : Date **27081950** N° département **28** Commune **SAINVILLE** Pays **FRANCE**  
 Adresse : N° **142** Voie **mail des hauts de saint ge**  
 Code postal **34980** Commune **ST GELY DU FESC** Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|2|

N° SIRET 7|9|9|8|4|4|0|5|5|0|0|0|1|9|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS éMA

ADRESSE ( voie ) 108 Rue de la Galera

CODE POSTAL 34090 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# ANNEXES FISCALES



## Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
<b>Créances rattachées à des participations</b>				
<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>Autres créances clients</b>				
<b>Autres créances</b>				
<b>TOTAL</b>				

## Produits à recevoir (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

## Charges à payer (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>				
<b>Autres emprunts obligataires</b>				
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>				
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>				
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	13 657	27 507	(13 850)	50,3
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	24 691	17 910	6 781	37,86
<b>Dettes fournisseurs d'immobilisation</b>				
<b>Autres dettes</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>38 348</b>	<b>45 417</b>	<b>(7 069)</b>	<b>15,5</b>

## Charges à payer (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
FNP FOURNISSEURS	13 657
DETTES SOCIALES	24 691
Totalisation	38 348

## Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>	2 591	1 458	1 133	77,74
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>				
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>				
<b>TOTAL</b>	2 591	1 458	1 133	77,74

## Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCAV			2 591		
Totalisation			2 591		

## Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>		25 000	(25 000)	00,0
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>				
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>				
<b>TOTAL</b>		25 000	(25 000)	00,0

# Produits constatés d'avance (détail) au 31/12/2022

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Totalisation					

## Charges à répartir

	<b>Durée amortissement ou étalement</b>	<b>Montant Net au Début d'exercice</b>	<b>Mouvements de l'exercice Augmentations</b>	<b>Mouvements de l'exercice Diminutions</b>	<b>Montant Net au 31/12/2022</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					



**Crédit d'impôt recherche (art 244 quater B du CGI)  
et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (article 244 quater B bis du CGI)**

(article 244 quater B du CGI et  
article 244 quater B bis du CGI)

Dépenses engagées au titre de l'année 2022

**Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique "Professionnels". Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.**

**Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.**

Exercice ouvert le <sup>1</sup>	01/01/2022	Clos le	31/12/2022
---------------------------------	------------	---------	------------

Cachet du service

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	799844055	Code NACE	7490B
	Activités (cf notice)	Chimie		
SAS éMA 108 Rue de la Galera 34090 MONTPELLIER		(ancienne adresse en cas de changement)		

• Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	Désignation et adresse de la société mère		N° SIREN de la société mère	
				Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée.	
Montant des crédits d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)				DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)				DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)				DX2	
Entreprises ayant engagé pour la 1 <sup>re</sup> fois des dépenses de recherche en 2022 *				AZ	

• Entreprises nouvelles créées en 2022 *	BZ	Préciser la date de début d'activité (cf notice)						
• PME au sens communautaire*	KZ	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)						
• Chiffre d'affaires HT	DZ	70 160						
• Nombre de salariés	CZ	6	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	6	• Nombre de jeunes docteurs (si dépenses déclarées ligne 1-5)	FZ	2
• Sociétés de personnes * n'ayant pas opté pour l'IS	IZ	• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*			GZ			

\* Cocher la case correspondante

**CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI**

I - DEPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT (CIR-RECHERCHE)		ANNEE CIVILE 2022
<b>A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE</b>		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	20 830
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses ligne 4 et 5)	3	193 013
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	95 342
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) (ligne 1 x 75%) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	193 961

<sup>1</sup> Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

<b>Montant total des dépenses de fonctionnement :</b> (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	<b>503 146</b>
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	3 435
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	1 549
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf.notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	1 540
<b>Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise :</b> (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	<b>509 670</b>

<b>B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES <sup>2</sup></b> (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	<b>ANNEE CIVILE 2022</b>	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>avec un lien de dépendance</b>	en France :	15a
	à l'étranger <sup>3</sup> :	15b
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>sans lien de dépendance</b>	en France :	16a
	à l'étranger <sup>3</sup> :	16b
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
<b>Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> Si ligne 17 inférieure à [ligne 14 x 3], reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à [ligne 14 x 3], reporter le résultat du calcul précité	18	
<b>Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance</b> Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
<b>Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance</b> Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant en ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements</b> (ligne 19 + ligne 20) dans la limite de 10 000 000 €	21	

<sup>2</sup> Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

<sup>3</sup> Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		ANNEE CIVILE 2022
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	509 670
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>4</sup>	23a	120 144
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	20 000
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>5</sup>	24	8 132
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>6</sup>	25	
<b>Montant net total des dépenses de recherche</b> (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	<b>361 394</b>
<b>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer</b>	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)		ANNEE CIVILE 2022
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>4</sup>	30	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>5</sup>	31	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>6</sup>	32	
<b>Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)</b>	33a	
Dont mt. net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer	33b	

<b>MONTANT NET TOTAL DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION</b> (ligne 26a + ligne 33a)	34a	<b>361 394</b>
<b>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (ligne 26b + ligne 33b)</b>	34b	

### III - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT AU TITRE DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

#### A. LORSQUE LA SOMME DES DEPENSES PORTEES LIGNES 34a ET 87 N'EXCEDE PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a	361 394
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt (ligne 35a-35b) x 30% + (ligne 35b x 50%) <sup>7</sup>	36	108 418
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92a)	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a	108 418
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	38b	

<sup>4</sup> Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

<sup>5</sup> Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf.notice)

<sup>6</sup> Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

<sup>7</sup> Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)</b>		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 33a)	39a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (report de la ligne 33b)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 39a - ligne 39b) x 30% + (ligne 39b x 50%) <sup>8</sup>	40	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un dpt d'outre-mer après plafonnement	45b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)</b>	<b>46a</b>	<b>108 418</b>
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

**B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 87 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €**

<b>DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE RECHERCHE</b>		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de rech. collaborative) (reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 87))	47a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 87))	47b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche (ligne 47a - ligne 47b) x 30% + (ligne 47b x 50%) <sup>9</sup>	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) [ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 87)]	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (ligne 49 x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	53b	
<b>DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE COLLECTION</b>		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 33a)	54a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (report de la ligne 33b)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 87 - ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] <sup>9</sup> ((ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 50 %)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excèdent le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5% [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	63b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)</b>	<b>64a</b>	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION) <sup>8</sup>	ANNEE CIVILE 2022	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 65 x 75%) + (ligne 66 x 43%)]	67	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	68	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	69	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	70	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69 + ligne 70)	71	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 71 dans la limite de 400 000 €)	72	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>9</sup>	73	
Pour les prestataires, sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	74	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>10</sup>	75	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>11</sup>	76	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 - ligne 75 + ligne 76)	77a	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un dpt outre-mer	77b	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77c	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77d	
Montant total du crédit d'impôt ((lignes 77a - 77b - 77c - 77d) x 20%) + (ligne 77b x 40%) + (ligne 77c x 40%) + (ligne 77d x 35%) <sup>12</sup>	78	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92c)	79	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 78 + ligne 79)	80a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un département d'outre-mer	80b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	80c	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 80a)</b>	81a	108 418
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un département d'outre-mer (ligne 46b ou 64b + ligne 80b)	81b	

#### CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI

V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CREDIT D'IMPOT (CRC)	ANNEE CIVILE 2022	
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	82	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) <sup>13</sup>	en France :	83a
	à l'étranger :	83b
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 83a + ligne 83b) n'exécède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 84 Si (ligne 83a + ligne 83b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 84	84	
Montant des aides publiques remboursables ou non <sup>14</sup>	85	
Montant des remboursements des aides publiques <sup>15</sup>	86	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 84 - ligne 85 + ligne 86)	87	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	88	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 87 - ligne 88) x 40 %] + (ligne 88 x 50%)	89	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92d)	90	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 89 + ligne 90)</b>	91	

<sup>8</sup> Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

<sup>9</sup> Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

<sup>10</sup> Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice)

<sup>11</sup> Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

<sup>12</sup> Le taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

